

Profil de baignade de la baignade de Le Quesnoy

Profil élaboré le : 16 juin 2014



Date de MAJ : 2018

Caractéristiques de la baignade					Schéma de la zone de baignade	
Nom de la baignade : Etang du Pont Rouge Commune : Le Quesnoy Département : Nord Région : Nord - Pas de Calais Responsable de l'eau de baignade : Mairie (Tel : 03 27 47 55 50) Période d'ouverture : 01 juillet au 31 août Heures de surveillance : du lundi au vendredi : de 14h à 18h45 samedi et dimanche : de 13h30 à 19h Fréquentation moyenne : 30 personnes par jour Équipements : Poste de secours – WC Accessibilité aux animaux : Non Autres activités : Pêche, activités nautiques						
Historique de la qualité de l'eau					Photo de la zone de baignade	
Qualité de l'eau au cours des dernières années						
2009*	2010*	2011*	2012*	2013**		
C	B	B	B			
<small>A : eau de bonne qualité – B : eau de qualité moyenne – C : Eau pouvant être momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité *Selon la directive n°76-160 ** Insuffisance de prélèvements selon la directive 2006/77/CE</small>						
Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années					Carte de la zone d'étude	
Année	Date	Type de pollution	origine	Interdiction de la baignade		
2013	Août	Néant				
	Juillet	Fermeture administrative				
2012		Fermeture administrative				
2011						
2010						
2009		E. coli > 200 UFC/100 ml		Oui		
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution avérées	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Actions	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions
Aucune	/	/	/	/	/	/
Sources de pollution potentielles	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Préconisations	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions
Élevage		500 m	Observations visuelles quotidiennes mesures T°C eau, présence vents odeurs et couleur eau	Gestion durable du plan d'eau et du bassin versant	Si dégradation de l'eau ou accidents :	suppression des pontons de la zone de baignade afin d'éloigner les oiseaux
Eaux usées		8 km			Interdiction temporaire de la baignade (arrêté municipal)	
Eaux pluviales		tout le bassin versant			Affichage « aujourd'hui baignade interdite pour cause de ... »	
Avifaune		0 m			Suivi analytique si nécessaire	
Pêche		0 m				
Baignade		0 m				